

COMITE SYNDICAL
MERCREDI 19 FEVRIER 2003
CONSEIL GENERAL

PRESENTS :

- Monsieur Jean THAON, Vice-Président du CG, Maire de Lantosque.
- Monsieur Gilbert MARY, Conseiller Général.
- Monsieur Auguste VEROLA, Conseiller Général.
- Monsieur Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg.
- Madame Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende.
- Madame Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros.
- Madame Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gilette.

REPRESENTES :

- Monsieur Christian ESTROSI, 1er Vice-Président du CG, Député.
- Monsieur Charles GINESY, Président du Conseil Général, Sénateur.
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon.
- Monsieur Eric PAUGET, Conseiller Général.
- Monsieur René REGHEZZA, Conseiller Général.
- Madame Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya.
- Monsieur Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron-Puget.
- Madame Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de St Vallier/Thiey.

ABSENTS :

- Maître José BALARELLO, Conseiller Général, Sénateur.
- Monsieur Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore.
- Monsieur COULLET, Conseiller Général, Maire de St Cézaire/Siagne.
- Monsieur Paul CUTURELLO, Conseiller Général.
- Monsieur Pierre FOUQUES, Conseiller Général.
- Monsieur Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de St-Martin.
- Monsieur Alain FRERE, Vice-Président, Maire de Tourrette-Levens.
- Professeur René GILLY, Vice-Président du C.G., Maire de La Tour.
- Madame Colette GIUDICELLI, Conseiller Général.



Avenue Paul-Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILLETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ABSENTS (suite) :

- Monsieur Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon.
- Madame Claudine LAURIERE, Conseiller Général.
- Monsieur Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel.
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général.
- Monsieur Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette.
- Monsieur Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers.
- Monsieur Robert VIAL, Conseiller Général, Maire de Beausoleil.
- Monsieur Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore.
- Monsieur Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel.
- Monsieur Pierre BRUN, Maire de St Etienne de Tinée.
- Madame Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque.
- Monsieur Lucien CARLES, Adjoint au Maire de St Etienne de Tinée.
- Madame Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers.
- Monsieur Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules.
- Monsieur Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie.
- Madame Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes.
- Monsieur Edgard MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var.
- Monsieur Pierre-Jean MARICIC, Conseiller Municipal d'Andon.
- Monsieur Charles PLENT, Conseiller Municipal de Roquebillière.
- Madame Simone RAYBAUD, Adjoint au Maire de Saint Cézaire sur Siagne.
- Madame Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

EXCUSES

- Monsieur Edmond CLARY, Conseiller Municipal d'Isola.
- Monsieur Roger PELLETIER, Adjoint au Maire de St Sauveur/Tinée.
- Monsieur Jacques VICTOR, Conseiller Général.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. TREHIN, Payeur Départemental,
- Mme VAUDOUR, Directeur des Affaires Culturelles du Conseil Général,
- M. BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique,
- Mme OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.

ORDRE DU JOUR :

- I - Orientations budgétaires 2003
- II - Subventions dans le cadre de l'objectif 2 de l'Europe
- III - Questions diverses

I- Discussion sur les orientations budgétaires 2003

Le Président rappelle les dispositions de la loi d'orientation du 06/02/92 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant avant l'examen du budget.

Il propose un **budget 2003** plus serré afin de tenir compte des recettes effectives du Syndicat Mixte.

1/ PARTICIPATIONS 2003 :

CONSEIL GENERAL : 813 000 E (798 000 E en 2002)
COMMUNES : 330 E / An et Enfant (320 E en 2002)
ELEVES : 215 E / An (210 E en 2002)

2/ BUDGET PREVISIONNEL 2003

	BUDGET 2002	BUDGET 2003
RECETTES	1 266 000.00	1 285 000 E
Part. C.G.	798 000.00	813 000 E
Part. Communes	200 000.00	190 000 E
Part. Elèves	170 000.00	160 000 E
Autres participations	98 000.00	122 000 E
DEPENSES	1 266 000.00	1 285 000 E
Charges de fonctionnement	207 300.00	223 700 E
Frais de personnel	1 039 500.00	1 048 700 E
Amortissement	7 100.00	8 500 E
Divers Impôts/Remboursement	12 100.00	4 100 E

Il est rappelé que les opérations supplémentaires organisées par l'Ecole Départementale de Musique devront faire l'objet d'un budget équilibré présenté au Comité.

Le Président clôt la discussion budgétaire pour un budget prévisionnel 2003 s'élevant à 1 285 000 euros.

LE COMITE APPROUVE LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2003

II- Subventions à l'Union Européenne

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du Syndicat est exclusivement dirigée au bénéfice des populations défavorisées du Haut et Moyen Pays du département des Alpes-Maritimes.

Le développement du service culturel notamment à travers les interventions musicales en milieu scolaire réalisées dans les Ecoles Primaires des centres d'enseignement sera accru au cours de l'année 2003 par une extension des activités dans les autres communes.

En conséquence, le Président propose de solliciter pour 2003 l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, des subventions pour la poursuite de l'opération "Interventions Musicales en Milieu Scolaire", dont le montant est évalué à 49 152 euros mais également au titre des communes en phase transitoire, des subventions pour la poursuite de l'opération "Interventions Musicales en Milieu Scolaire", dont le montant est évalué à 9 216 euros.

APPROUVE A L'UNANIMITE

III- Divers dossiers

A) Enseignement Théâtre dans la Vallée de la Tinée

Le Président présente un projet d'ouverture d'un atelier théâtre qui pourrait débiter de façon expérimentale dans la vallée de la Tinée et s'étendre sur toutes les vallées si cela fonctionne. Il s'agirait d'une activité supplémentaire que l'Ecole Départementale de Musique pourrait mettre en place. Il demande à M. BRUN d'étudier ce dossier et de le présenter au prochain Comité Syndical.

B) Valorisation des orgues de la Roya-Bévéra

Le Président propose à l'Assemblée le projet de reconduction du Festival International des Orgues des vallées de la Roya-Bévéra organisé durant la période estivale par l'Ecole Départementale de Musique.

Le Président demande que ce projet soit étudié afin de solliciter les demandes de subventions nécessaires à sa réalisation au Président du Conseil Général.

M. Gilbert MARY, Conseiller Général, demande de rencontrer M. RODI, professeur d'orgue à l'Ecole Départementale et organisateur artistique de ce festival.

C/ Rentrée scolaire

M. BRUN fait le point sur la rentrée scolaire 2002-2003.

Les effectifs sont stables mais on peut constater une diminution des élèves en cursus.

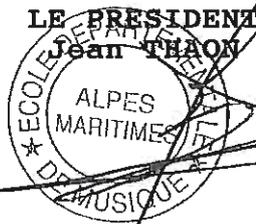
Mme FORESTIER, Conseiller Municipal de Tende, se plaint des cours effectués par le nouveau Musicien Intervenant en Milieu Scolaire sur Tende.

M. BRUN leur fait part des difficultés pour recruter du personnel enseignant lors de départ en cours d'année de professeurs (mise en disponibilité par exemple) ou pour remplacer des enseignants en congés maladie et des problèmes d'organisation que cela engendre.

Aucune question n'étant soulevée, le Président clôt la séance en remerciant le Conseil Général et l'ensemble des membres présents.

Fait à Nice, le 05/03/2003

LE PRÉSIDENT
Jean THAON



ECOLE DÉPARTEMENTALE
ALPES
MARITIMES
DE MUSIQUE